

Bulletin SPECIAL AG

Année scolaire 2024 2025

Chers Collègues,

Une assemblée générale dans votre canapé ? Sans difficulté pour faire garder vos enfants ?
Vous permettant de voter sans vous déplacer ?

C'est possible ! Ayant la volonté de rendre plus accessible ce temps fort de la vie de notre Association, l'OCCE vous propose :

- **L'Assemblée Générale** de l'Association OCCE de l'Aisne **le Mercredi 5 MARS 2025 à 10H00 en présentiel** au 49 rue Aristide Briand à Chauny ET en **visioconférence** (le lien sera envoyé après retour du bulletin de participation)
- Un rendez-vous sur votre espace **RETKOOP** où vous pourrez **voter, entre le 19 février 2025 (9h) et le 5 mars 2025 (9h)** (les documents sont annexés aux votes ou sont visibles sur notre site).
- Et si vraiment vous étiez dans l'incapacité de vous joindre à nous selon ces deux modalités, vous pouvez donner **POUVOIR** à une tierce personne qui sera présente, en remplissant et en nous renvoyant le document ci-dessous.

Les bilans comptables et les comptes de résultat ne sont pas en ligne mais peuvent être envoyés sur demande aux adhérents de l'association.

Merci de nous envoyer :

- **Le bulletin de participation**
- **La délégation de pouvoirs en cas d'impossibilité de présence ou de vote par Retkoop**
- **La proposition de candidature (facultative)**

Il est important que vous participiez à ses travaux.

En attendant le plaisir de vous y rencontrer,
Pour le Conseil d'administration

Le Président , Luc Degonville



Convocation à l'Assemblée Générale ordinaire

**Vous êtes cordialement invités à participer à
l'Assemblée Générale ordinaire de l'OCCE de l'Aisne
qui se tiendra le **05 MARS 2025 à 10h00**
au siège de l'OCCE 02 situé 49 rue Aristide Briand à CHAUNY
ET en visioconférence**

Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Approbation du PV de l'AG du 21 février 2024
- Rapport moral du Président. Vote.
- Rapport d'activités 2023-2024. Vote.
- Rapport financier de l'exercice 2023-2024 et affectation du résultat. Vote.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Projet d'activités 2024-2025. Vote.
- Budget prévisionnel 2024-2025. Montant de la cotisation 2025-2026. Vote.
- Candidatures au Conseil d'Administration et renouvellement des mandats. Votes.
- Questions diverses

Le Conseil d'Administration nouvellement constitué se réunira pour élire les membres du bureau. L'information sera donnée dans le bulletin d'infos n°2 et sur notre site.

Bulletin SPECIAL AG

Année scolaire 2024 2025

BULLETIN DE PARTICIPATION A RENVoyer AVANT LE 03/03/2024

à ad02@occe.coop ou OCCE 49 rue Aristide Briand 02300 CHAUNY

M. Mme Mlle

Mandataire de la coopérative scolaire ou du foyer coopératif de:

- Participera à l'Assemblée générale du 05/03/2025 au siège à CHAUNY
- Participera à l'Assemblée générale du 05/03/2025 en visioconférence
- Ne participera pas à l'Assemblée générale du 05/03/2025 mais procédera aux différents votes **sur Retkoop**
- Ne participera pas à l'Assemblée générale du 05/03/2025 mais sera représenté.e (**délégation de pouvoirs** ci-dessous)

En tant que mandataire, vous pouvez vous faire représenter et donner pouvoir soit à une personne morale (Conseil d'Administration) soit à la personne physique de votre choix (membre du Conseil d'Administration, autre mandataire, collègue qui sera présent.)

Pour cela, complétez et faites parvenir la délégation de pouvoir ci-dessous.

DELEGATION DE POUVOIRS

A nous retourner avant le 03/03/2025

Je, soussigné(e), (nom-prénom-adresse) :

Agissant en qualité de membre de l'OCCE 02 dont le siège est 49 rue Aristide Briand 02300 CHAUNY.

Mandataire de la coopérative ou du foyer de :

comptant adhérents, ne pourra pas assister à l'Assemblée Générale de l'OCCE 02 qui se tiendra le mercredi 05/03/2025 et donne pouvoir à

M. ou Mme afin de m'y représenter.

En conséquence, cette personne prendra part à toutes les discussions et délibérations, prendra connaissance de tout document et émettra tout vote.

Si la présente procuration est retournée à l'OCCE 02 sans indication de nom, il sera émis au nom du signataire de cette délégation de pouvoir, un vote favorable à l'adoption des seuls projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'Administration de l'OCCE 02.

Fait à le

(signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)